

Saint-Jean-de-Védas,  
Le 6 décembre 2024

Aux conseillers municipaux

**Objet : Convocation Conseil Municipal Extraordinaire**

Madame, Monsieur,

*Cher(e)s collègues,*

Une requête en référé provision déposée au tribunal administratif a été transmise à la commune le 25 novembre 2024. Un délai de 15 jours a été imparti à la commune pour présenter un mémoire. Par courrier du 28 novembre 2024, Monsieur le Maire a demandé au tribunal administratif un délai supplémentaire. Par courrier du 29 novembre 2024, le tribunal administratif a accordé un délai supplémentaire de 10 jours pour le dépôt des conclusions. En conséquence, il est urgent de réunir un conseil municipal afin de pouvoir autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et désigner un avocat pour défendre la commune.

Ainsi, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et en raison de l'urgence, un **Conseil Municipal extraordinaire** se réunira le **LUNDI 9 DECEMBRE 2024 à 11H00** à la salle des Granges.

**ORDRE DU JOUR**

**I - Délibérations**

**Administration – Affaires générales**

1. Autorisation d'ester en justice et recours à un cabinet d'avocats – F. RIO

Vous trouverez, jointe à la présente convocation, la note de synthèse du dossier soumis à délibération.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*F. RIO*

**François RIO,  
Maire de Saint-Jean-de-Védas**

